

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 617 Subventions (24.000 euros) à 3 associations au titre du soutien au cinéma documentaire.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à 3 associations au titre du soutien au cinéma documentaire ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Les amis du cinéma du réel, 25 rue du Renard (4e), afin d'organiser la 41e édition du festival Cinéma du réel. 20021-2019-04573

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Documentaire sur grand écran, 52 avenue de Flandre (19e). 29001-2019-02447

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'Association des cinéastes documentaristes (ADDOC), 14 rue Alexandre Parodi (10e).185061-2019-07257

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 24.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO